

MEMO COVID-19 pour les familles

SI...	CE QUE JE DOIS FAIRE ...
Tous les matins, je prends la température du nom enfant et il a de la fièvre (38° ou plus).	<ul style="list-style-type: none"> → Mon enfant reste à la maison. → Je consulte le médecin ou la plate-forme en ligne COVID 19 pour avis médical sur le retour à l'école. → Mon enfant revient à l'école, si je fournis une attestation sur l'honneur que mon enfant a consulté un médecin et qu'un test PCR n'a pas été prescrit.
Mon enfant présente un ou plusieurs symptômes de la Covid 19 : fièvre, toux, troubles digestifs, difficultés respiratoires, perte de goût ou de l'odorat...	<ul style="list-style-type: none"> → Mon enfant reste à la maison. → Je consulte le médecin ou la plate-forme en ligne COVID 19 pour avis médical avant le retour à l'école. → Mon enfant revient à l'école, si je fournis une attestation sur l'honneur que mon enfant a consulté un médecin et qu'un test PCR n'a pas été prescrit.
Mon enfant présente des symptômes ET je ne peux pas avoir de RDV chez le médecin.	<ul style="list-style-type: none"> → Mon enfant reste à la maison pendant 7 jours au moins, et jusqu'à totale disparition des symptômes évocateurs (fièvre, toux, troubles digestifs) → En cas de retour à l'école sans avis médical et en cas de symptômes persistants, les parents seront rappelés pour venir chercher leur enfant.
En classe , mon enfant présente un ou plusieurs symptômes de la Covid 19 : fièvre, toux, troubles digestifs, difficultés respiratoires, perte de goût ou de l'odorat...	<ul style="list-style-type: none"> → Mon enfant est immédiatement isolé avec un masque. → Je suis informée et je dois immédiatement venir le chercher à l'école. → Je consulte le médecin ou la plate-forme en ligne COVID 19 pour avis médical avant le retour à l'école. → Mon enfant revient à l'école, si je fournis une attestation sur l'honneur que mon enfant a consulté un médecin et qu'un test PCR n'a pas été prescrit.
Mon enfant doit faire un test PCR .	<ul style="list-style-type: none"> → Mon enfant reste à la maison en attendant les résultats. → Si le test est négatif, il peut revenir à l'école. Je fournis alors une attestation sur l'honneur que le test PCR de mon enfant est négatif.
Parent, je suis malade ou je présente des symptômes de la COVID 19 et on m'a prescrit un test PCR COVID19.	<ul style="list-style-type: none"> → Dans le doute, je garde mon enfant à la maison jusqu'à réception des résultats. → Si le test est négatif, mon enfant peut revenir à l'école. → Si le test est positif, mon enfant reste à la maison pendant 7 jours au moins. (cf cas contact)
Mon enfant est confirmé cas contact à risque au COVID19 .	<ul style="list-style-type: none"> → J'informe immédiatement le chef d'établissement ou son enseignante. → Mon enfant reste à la maison. → Mon enfant revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé et s'il ne présente pas de

	<p>symptôme. Ce délai peut être allongé selon les cas s'il vit sous le même toit qu'un cas confirmé</p>
<p>Mon enfant est positif au test PCR COVID19.</p>	<p>→ Mon enfant reste à la maison durant le délai défini par le médecin.</p> <p>→ J'informe immédiatement le chef d'établissement pour la procédure à suivre au 02 51 22 98 90.</p> <p>→ Je peux contacter directement l'ARS au 0800 277 303 ou ARS44-alerte@ars.sante.fr</p> <p>→ Je suis les recommandations du médecin et l'ARS.</p>
<p>Un enfant ou un adulte de l'école de la classe de mon enfant est diagnostiqué positif au COVID19.</p>	<p>→ Je suis informé par le chef d'établissement.</p> <p>→ Mon enfant reste à la maison pendant l'analyse de la situation et des cas contacts par l'ARS.</p> <p>→ Je suis les directives de l'ARS et du chef d'établissement.</p> <p>→ La classe à distance se met en place pour assurer la continuité pédagogique.</p> <p>→ Mon enfant n'est <u>pas dans la liste des cas contacts</u> retenue par l'ARS, il peut alors revenir à l'école.</p> <p>→ Mon enfant est dans la liste des cas contacts à risque. Il ne sera pas obligatoirement testé. Mais il doit alors s'isoler pendant 7 jours. (cf cas contact)</p> <p>→ Les personnels de l'école identifiés comme cas contact à risque sont testés et pourront revenir à l'école que si leur test est négatif (cf cas contact)</p>
<p>Plusieurs adultes ou enfants de l'école sont diagnostiqués positifs au COVID19.</p>	<p>→ Si 3 cas ou plus au sein d'une même classe sont diagnostiqués, alors toute la classe sera considérée comme cas contacts.</p> <p>→ L'ARS décide la fermeture de la classe de mon enfant pour une durée à déterminer (à minima 7 jours).</p> <p>→ Mon enfant reste à la maison.</p> <p>→ La classe à distance se met en place pour assurer la continuité pédagogique.</p>

Comment identifier les cas contacts à risque ?

- Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- Lorsqu'un écolier est cas confirmé, les personnels ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque grand public de catégorie 1 (comme ceux fournis par le ministère en charge de l'éducation nationale). De même, les autres élèves de la classe ne sont pas considérés comme contacts à risque.